



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
DE L'ALLIER
2024**

PRÉAMBULE

La lutte contre l'insécurité routière représente un enjeu essentiel. Cette lutte est devenue une grande cause nationale dès 1972. Les différentes mesures prises depuis, ont permis de faire baisser la mortalité sur les routes de France. L'effort en ce sens doit se poursuivre.

Il est nécessaire de rappeler à chaque usager de la route, toute la détermination qui sera mise en œuvre dans la lutte contre la délinquance routière pour renforcer la sécurité.

Cette lutte se décline avec la même force, au niveau local. Celle-ci ne peut se faire sans l'ensemble des acteurs locaux (intervenants départementaux de sécurité routière, associations, collectivités territoriales, entreprises, services de l'État...), mobilisés dans un seul et même objectif, la protection du citoyen. Sensibilisation aux risques encourus et opérations de contrôle menées par les forces de l'ordre font partie d'une stratégie globale dont le but est d'améliorer la situation départementale, en termes d'accidentalité.

Elle vise en outre à la diffusion d'une culture généralisée de la sécurité routière dans le département de l'Allier.

Les comportements dangereux et les prises de risques sont encore trop nombreux. La cohabitation entre les voitures, les deux-roues, motorisés ou non et les piétons, est difficile.

L'accident de la route est toujours un drame humain qui peut entraîner pour les victimes et leurs proches, des conséquences irréparables dans leur vie.

L'accident résulte de la conjonction de multiples facteurs (la diminution des réflexes en raison de l'absorption d'alcool et/ou de stupéfiants, la vitesse, le manque de vigilance, la visibilité de l'usager vis-à-vis des autres, un mauvais équipement pour un conducteur de deux-roues ou encore l'état du véhicule....) et sur ces facteurs, il est possible d'agir.

Il faut agir sur les comportements, sensibiliser les usagers sur les risques encourus et leur présenter les différents moyens pour parvenir à se protéger et protéger les autres.

La lutte contre l'insécurité et la délinquance routières est un combat de tous les jours et ce plan départemental de sécurité routière s'inscrit dans cette volonté.

Mobilisés cette année encore dans une démarche de protection des citoyens, nombreux sont ceux qui ont porté des actions au plus près de la population. Jeunes, seniors, professionnels, deux-roues motorisés mais aussi cyclistes et conducteurs de trottinette...ont pu être sensibilisés sur l'impérieuse nécessité de prendre conscience des dangers permanents que la route comporte.

Je remercie ainsi toutes celles et ceux qui, par leur implication totale, contribuent à la lutte contre l'insécurité routière et ont volonté de faire baisser l'accidentalité.

Ensemble continuons à lutter au quotidien dans l'objectif de modifier durablement les comportements des usagers de la route.

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,


Vincent VALLET

Table des matières

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT.....	4
I) La géographie de l'Allier.....	4
1) Situation géographique au niveau national.....	4
2) Typologie du département.....	5
3) Les principales villes.....	5
II) Le réseau routier du département de l'Allier.....	5
III) Organisation de la sécurité routière dans le département.....	6
1) La coordination départementale de sécurité routière.....	6
2) Les instances mises en place.....	6
BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023.....	8
I) Accidentalité 2023 (bilan provisoire).....	8
II) Contrôles routiers 2023.....	12
1) Gendarmerie.....	12
2) Police.....	12
III) Bilan PDASR 2023.....	12
PDASR 2024.....	14
I) Enjeux retenus au titre de l'appel à projet 2024 (statistiques provisoires année 2023).....	14
II) Projets examinés par le comité de pilotage du 20 mars 2024.....	18
RÉCAPITULATIF DES FINANCEMENTS ACCORDÉS.....	33
RÉPARTITION PAR ENJEU DES ACTIONS AVEC ET SANS FINANCEMENT.....	37

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

1) La géographie de l'Allier

1) Situation géographique au niveau national

Le département de l'Allier est situé au centre du territoire métropolitain français.

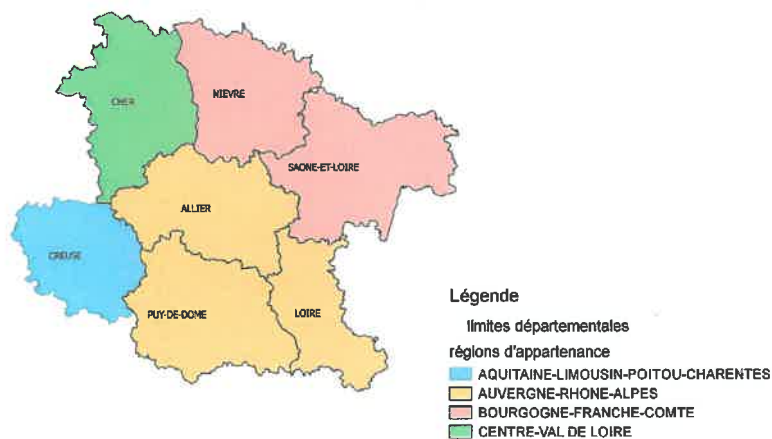
Il correspond approximativement à l'ancienne province du Bourbonnais. Au pied du Massif central, il est le débouché nord de la Limagne, des Combrailles et du Forez.

Il est le département le plus au nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont il fait partie, et est en limite de trois autres régions :

- Centre-Val-de-Loire ;
- Nouvelle Aquitaine ;
- Bourgogne-Franche-Comté.

Il est bordé par six départements :

- Nièvre ;
- Cher ;
- Creuse ;
- Puy-de-Dôme ;
- Loire ;
- Saône-et-Loire.



2) Typologie du département

D'une superficie de 7 340 km², le département de l'Allier est avant tout un département rural. L'analyse de l'occupation des sols en 2020, produite par le CEREMA à partir des fichiers fonciers, indique que 543 400 hectares, soit 74 % des surfaces sont agricoles, ce qui fait de l'Allier, le premier département agricole de la région.

3) Les principales villes

Les trois principales villes du département de l'Allier sont :

- au nord-est, Moulins ;
- au sud-est, Vichy ;
- à l'ouest, Montluçon.

Ces trois villes sont le siège des trois communautés d'agglomération qui structurent le territoire.

II) Le réseau routier du département de l'Allier

Le département de l'Allier est caractérisé, concernant son réseau routier, de la manière suivante:

Il dispose d'un réseau autoroutier concédé exploité par APRR et composé de :

- l'A71 : 78,6 kms ;
- l'A714 : 10,4 kms ;
- l'A719 : 22,7 kms.
- l'A79 (ex RCEA) : 88 kms.

Il dispose également d'un réseau routier national non concédé (RRN). Celui-ci est géré par la DIR Centre-Est, et la DIR Centre-Ouest :

Il est composé de :

- la RN7: 88, 1 km ;
- la RN209: 14,7 km ;
- la RN145: 19,4 km.

Le réseau des routes départementales représente 5 283,9 km y compris les anciennes routes nationales transférées. Quelques routes départementales présentent des enjeux spécifiques d'exploitation en raison de leur importance économique et sont classées Routes à Grande Circulation (RGC).

Par arrêté du président du Conseil départemental en date du 3 décembre 2020, la vitesse maximale autorisée est repassée à 90 km/h, sur ces routes.

Le tableau ci-dessous synthétise les données détaillées dans les paragraphes précédents et précise le nombre de kilomètres de voies communales dans le département :

	autoroute	routes nationales	routes départementales	voies communales
linéaire en km	199,7	122,2	5 284	7 458

III) Organisation de la sécurité routière dans le département

1) La coordination départementale de sécurité routière

La mission de coordinateur départemental de sécurité routière est confiée au chef du bureau transports et déplacements de la direction départementale des territoires (DDT). La coordinatrice, fonction assurée actuellement par Madame Sophie DAMLENCOURT, depuis le 1^{er} octobre 2018, est placée sous l'autorité du directeur de cabinet.

Elle est assistée par :

- une adjointe en charge du plan départemental de sécurité routière (PDASR),
- une chargée d'études à l'observatoire départemental de la sécurité routière (O.D.S.R.),
- le chargé de mission « deux-roues motorisé », dont la fonction est assurée depuis le 1^{er} juillet 2011 par Monsieur Didier RELIN. Il assure l'organisation des manifestations plus particulièrement axées sur la problématique des deux-roues.

La coordinatrice départementale de sécurité routière s'appuie également sur :

- un réseau d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) qui sont amenés à intervenir dans le cadre d'actions pilotées par la coordination (ex : actions grand public, actions collèges, actions lycées). Ils sont actuellement au nombre de 38. Un renouvellement de leur mandat d'une durée de deux ans doit avoir lieu en octobre 2024. Chaque action fait l'objet d'un appel à candidatures auprès des IDSR.

2) Les instances mises en place

2-1 Les réunions des acteurs de la sécurité routière au sein de la commission départementale de sécurité routière (CDSR).

Au minimum deux fois par an, sont réunis les acteurs départementaux de la sécurité routière. Il s'agit :

- d'un représentant désigné par le conseil départemental,
- d'un représentant désigné par le président de l'association des maires et présidents d'intercommunalité de l'Allier,
- d'un représentant désigné par le président de l'association des maires ruraux,

- des représentants d'organisations professionnelles,
- des représentants d'associations impliquées dans la sensibilisation à la sécurité routière,
- des 3 procureurs de la République,
- des sous-préfets d'arrondissement,
- des représentants des forces de l'ordre,
- du directeur des services d'incendie et de secours (SDIS),
- des gestionnaires routiers,
- du directeur de la direction départementale des territoires,

Cette réunion présidée par le directeur de cabinet est l'occasion de faire le point sur :

- les chiffres de l'accidentalité dans le département,
- les chiffres des contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre,
- un « debriefing » des derniers accidents, afin de mieux les comprendre et d'envisager des solutions,
- un focus sur un sujet de sécurité routière pour apporter une culture commune aux différents acteurs,
- les dernières actualités de la sécurité routière.

2-2 Le comité de pilotage

Un comité de pilotage composé de divers services de l'État se réunit chaque année afin de valider le PDASR.

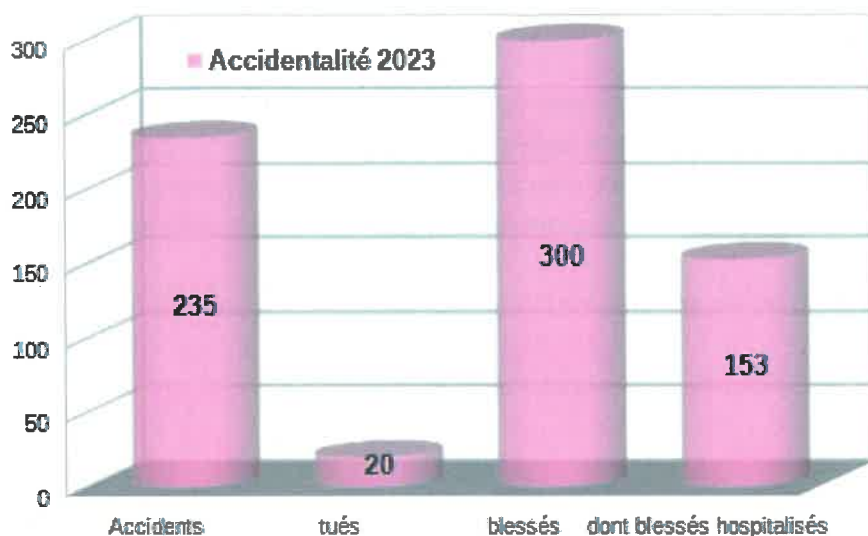
Ce comité de pilotage comprend :

- les sous-préfets d'arrondissement,
- les représentants des forces de l'ordre,
- le directeur des services d'incendie et de secours (SDIS),
- le directeur de la direction départementale des territoires,
- le directeur de la direction départementale des services de l'éducation nationale,
- le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations.
- le délégué à l'éducation routière,

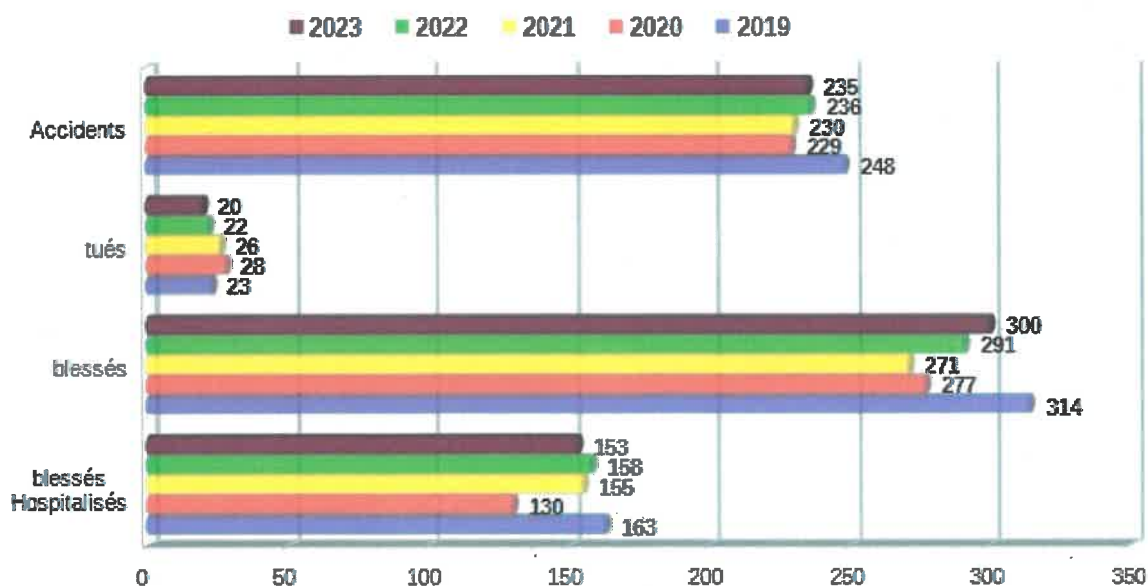
BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023

I) Accidentalité 2023 (bilan provisoire)

* Accidentalité 2023



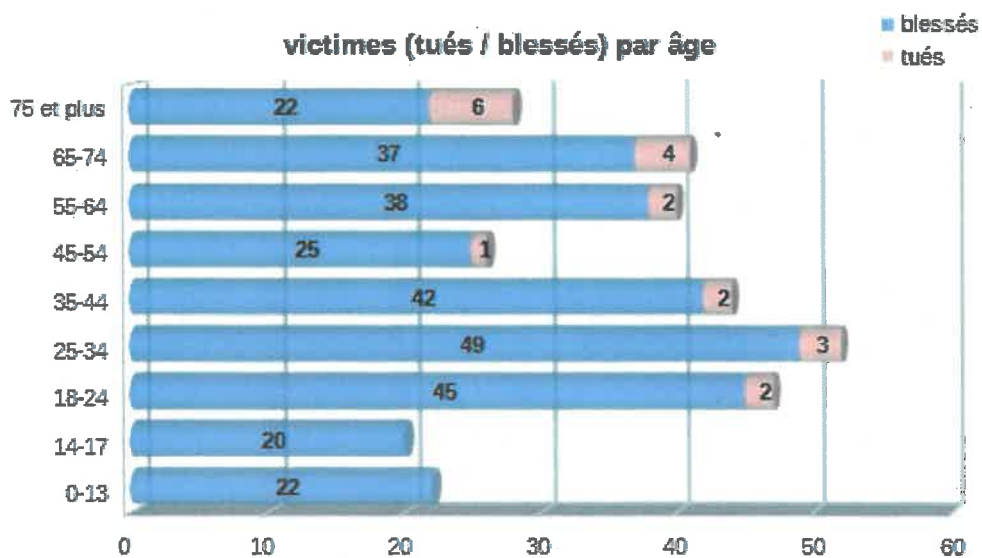
* Evolution 2019-2023



Le déplacement des Français sur les années 2020 et 2021 a été perturbé par la crise sanitaire et les périodes de couvre-feu et confinements (baisse du nombre d'accidents et de blessés, mais une augmentation du nombre de tués).

L'accidentalité 2023 affiche des résultats relativement stables par rapport à l'année précédente. Cependant, le nombre de tués 2023 est le plus faible jamais enregistré dans le département (20 tués). Le nombre de blessés légers est, quant à lui, en légère augmentation.

* Victimes 2023 par tranche d'âge

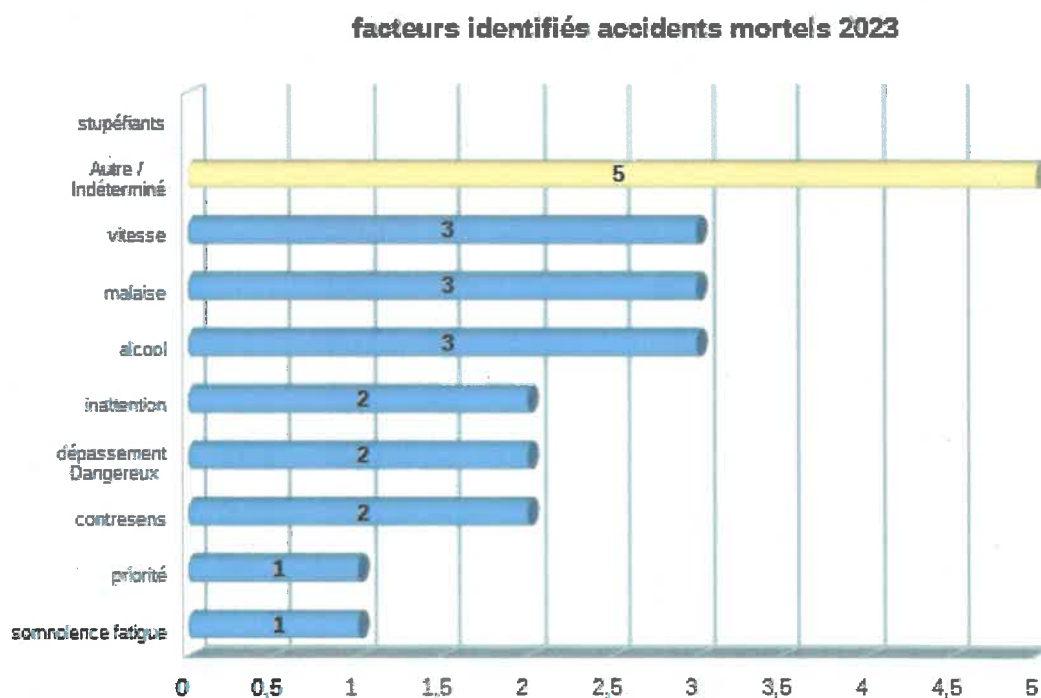


La tranche d'âge 25-34 ans est la plus touchée avec 52 victimes (blessées ou tuées) dans l'année.

De façon plus globale, les 18-44 ans sont les plus représentés. Ils représentent 45 % des victimes.

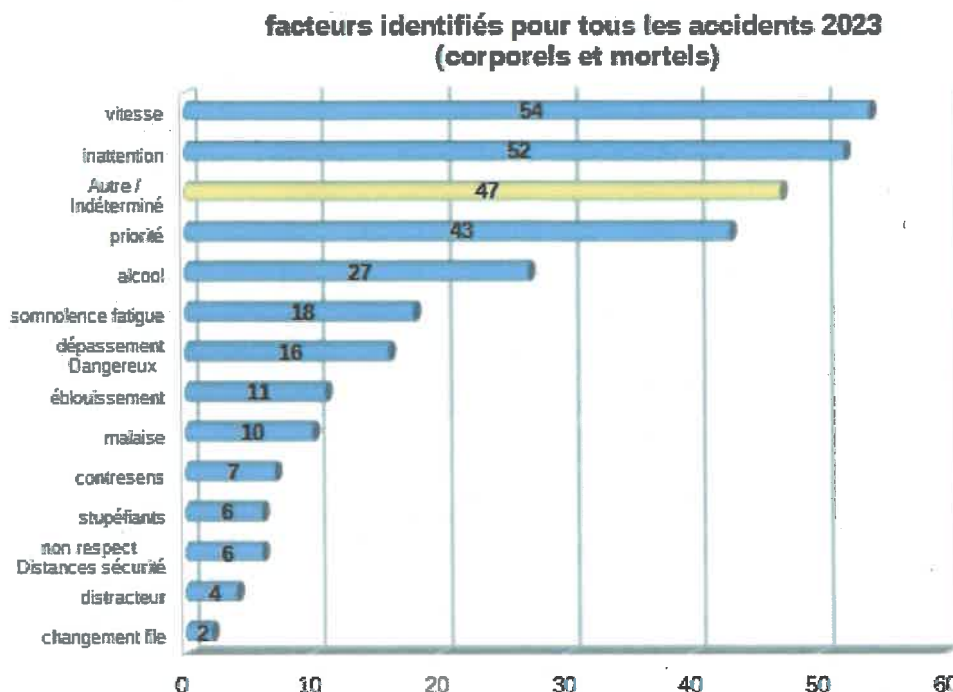
50 % des tués sur les routes du département en 2023 étaient âgés de 65 ans et plus (10 tués sur l'année).

* Accidents mortels 2023 : facteurs identifiés (1 accident peut avoir plusieurs facteurs identifiés)



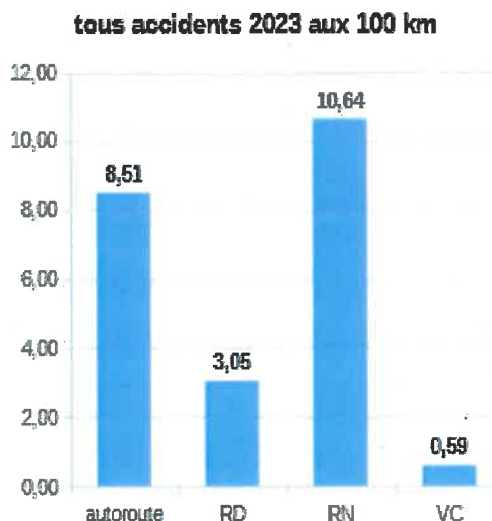
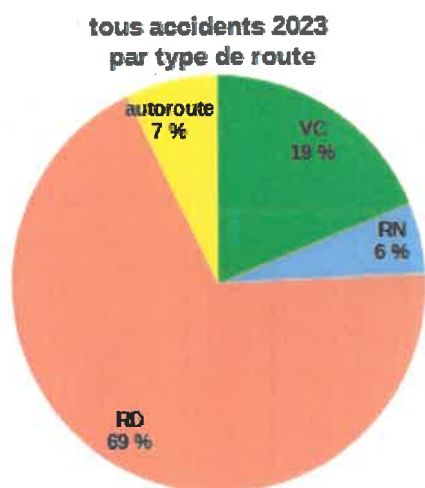
Concernant les accidents mortels 2023, la vitesse excessive ou inadaptée, l'alcool et les malaises sont les principaux facteurs à parts égales (ils ont été relevés chacun dans 16 % des accidents mortels).

* Tous accidents 2023 : facteurs identifiés (1 accident peut avoir plusieurs facteurs identifiés)



Concernant l'ensemble des accidents (mortels + corporels), la première cause relevée est la vitesse excessive ou inadaptée (relevée dans 23 % des accidents). Classée en seconde position, l'inattention a été relevée dans 22 % des accidents de l'année. Enfin, en troisième place, on retrouve le non-respect des priorités (18 % des accidents).

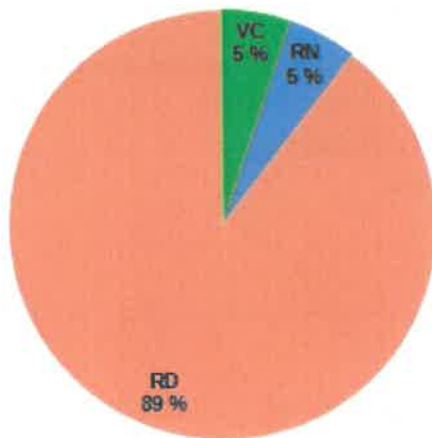
* Les accidents par type de voirie



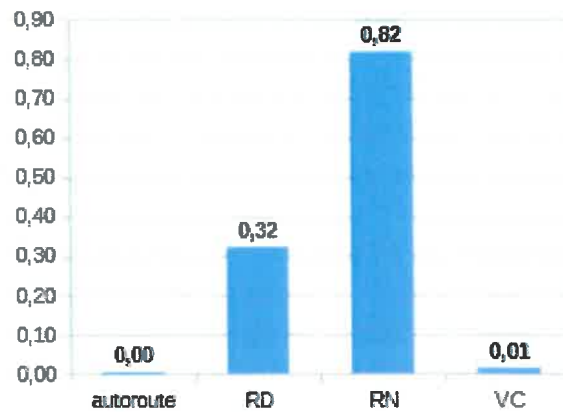
En 2023, les routes départementales cumulent 69 % des accidents corporels et mortels (161 accidents corporels et 17 accidents mortels)

Cependant, au regard du nombre de kilomètres linéaires dans le département, pour chaque type de route, il apparaît que les routes nationales ont été le plus accidentogènes (10,64 accidents aux 100 km).

**accidents mortels 2023
par type de route**



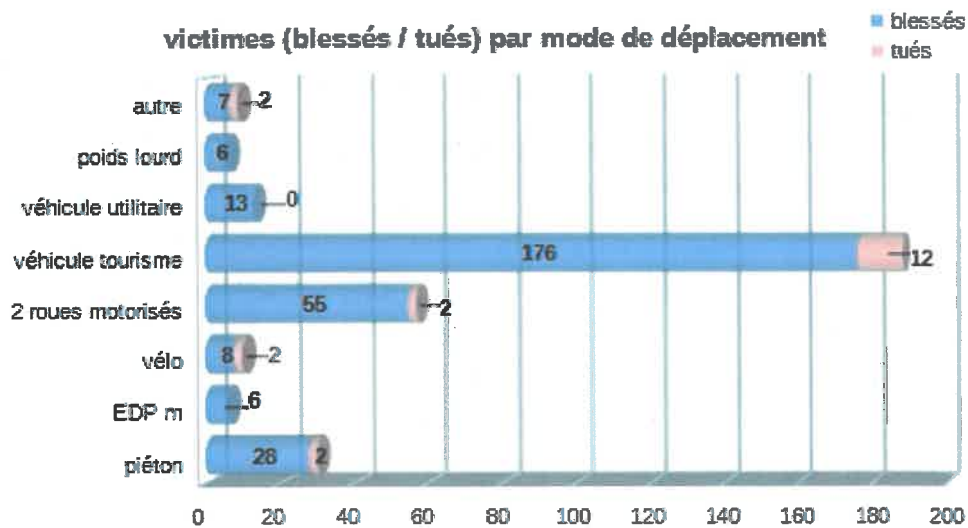
accidents mortels 2023 aux 100 km



Concernant uniquement les accidents mortels, ce sont également les routes nationales qui ont été les plus touchées au regard de la longueur du linéaire routier (0,82 tués aux 100 km).

Aucun tué n'est à déplorer sur le réseau autoroutier en 2023.

*** Les victimes par mode de déplacements**



Concernant le mode de déplacement, il y a peu de changement par rapport aux années précédentes. La grande majorité des victimes circulait en véhicule de tourisme : 59% des victimes (blessés + tués) et 60 % des tués.

18 % des victimes circulaient en deux-roues motorisés.

On observe une nette diminution du nombre de tués piétons qui passe de 5 tués en 2022 à 2 tués en 2023.

II) Contrôles routiers 2023

1) Gendarmerie

- 16 585 infractions "police route" dont 9 116 infractions graves et génératrices d'accident.
- 3 726 excès de vitesse (dont 582 >40 km/h et <50 km/h et 156 >50 km/h).
- 5 069 excès de vitesse relevés par les véhicules radars (ETED-ETM).
- 90 841 dépistages d'alcool (727 infractions dont 484 délits).
- 8 306 dépistages de stupéfiants (981 infractions).
- 749 défauts port de la ceinture et/ou du siège auto.
- 2 244 usages du téléphone ou distracteurs / oreillettes.
- 755 défauts de permis de conduire.
- 69 dépassements dangereux.
- 877 refus de priorités.
- 110 infractions dans le cadre de la coordination des transports (poids-lourds), 337 sont liées aux poids et aux dimensions des véhicules.

2) Police

- 8384 infractions routières.
- 586 excès de vitesse (dont 11 >50 km/h et 16 >ou=40 km/h et <50 km/h).
- 1939 dépistages d'alcool aboutissant à 195 relevés d'infraction.
- 586 dépistages de stupéfiants aboutissant à 131 relevés d'infraction.
- 383 défauts de ceinture.
- 214 défauts de permis de conduire.
- 27 dépassements dangereux.
- 32 refus de priorité.
- 356 usages de téléphone ou distracteur au volant.
- 283 non-respects d'un feu rouge.

III) Bilan PDASR 2023

Le budget PDASR 2023 était de 56 000 €.

Le PDASR 2023 a permis d'organiser, avec différents partenaires (associations, collectivités locales, entreprises, écoles...), 92 actions de sécurité routière subventionnées ou non, déclinées en fonction des enjeux définis dans le DGO 2018-2022 : le risque professionnel, les substances psychoactives, la vitesse excessive ou inadaptée, les distracteurs et trois publics prioritaires (les jeunes, les seniors, les conducteurs de deux-roues motorisés).

Il a également pris en compte les thématiques du DGO 2023-2027 qui était, au moment du comité de pilotage, en cours de signature. 4 enjeux prioritaires : les deux-roues motorisés, les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs, non respect des priorités), les modes de mobilité douce, le risque routier professionnel.

Pour chacun de ces enjeux, des orientations d'actions ont été fixées (aussi bien au niveau répressif qu'au niveau information et prévention).

Des actions « phare » ont été menées en 2023 (liste non exhaustive) :

Risques professionnels :

- sensibilisation au risque « conduite sous emprise de l'alcool » auprès du personnel du centre hospitalier de Bourbon l'Archambault,
- prévention des risques routiers à l'institut de formation en soins infirmiers de Vichy auprès des étudiants infirmier-e-s et aide soignant-e-s sur 3 journées,
- sensibilisation et prévention à la sécurité routière auprès des salariés de l'entreprise « transports Bonnafoux-Perrenot » à Saint-Rémy en Rollat,

Seniors :

- remise à niveau du Code de la route auprès des seniors à la maison des associations à Vichy,

Jeunes :

- stage de citoyenneté en collaboration avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) auprès de mineurs délinquants,
- sensibilisation à la sécurité routière avec l'atelier des robots thymio auprès des jeunes de l'animation périscolaire à Gannat,

Deux-roues motorisés :

- sensibilisation au deux-roues motorisé, aux risques de l'alcool au volant et le temps de réaction, auprès des résidents de l'IME « le rocher fleuri » à Saint-Angel,
- découverte du deux-roues motorisé à la piste d'éducation routière de Montluçon auprès des élèves de classes de 5^e sur 4 demies-journées,

Piétons et cyclistes :

- sensibilisation à la sécurité routière auprès du public lors des 100 ans de la fédération française du cyclotourisme à Avermes, organisée par la Roue d'or Yzeurienne et l'association philatélique de Moulins,
- tour de France 2023 masculin à Moulins avec mise en place à l'arrivée, d'un stand de sécurité routière en collaboration avec la route se partage, auprès de tout public,

Alcool et stupéfiants :

- prévention et sensibilisation à la sécurité routière sur les thématiques alcool et stupéfiants auprès des sociétaires du crédit mutuel d'Yzeure lors de leur assemblée générale,
- journées portes ouvertes au tribunal judiciaire de Moulins avec mise en place d'un stand de sécurité routière, sensibilisation auprès de tout public sur les thématiques de l'alcool, stupéfiants et temps de réaction.

PDASR 2024

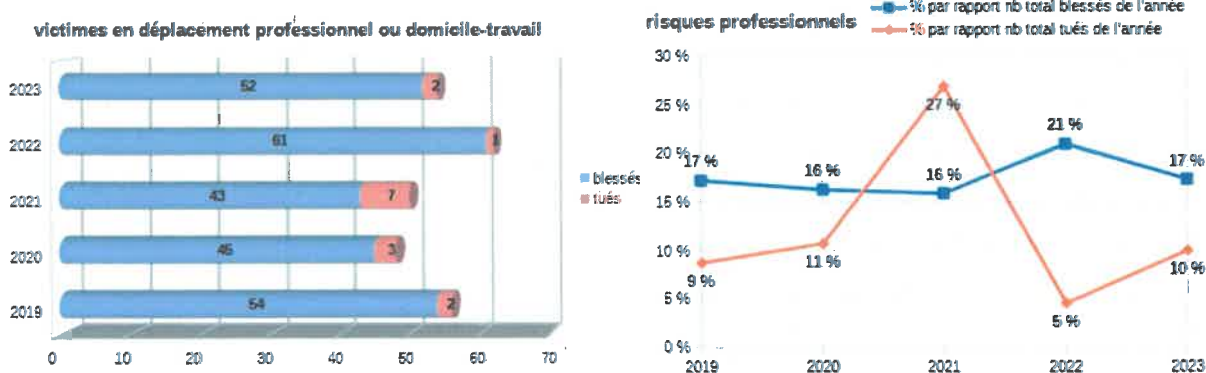
L'enveloppe budgétaire accordée au titre de l'action 2 du PDASR 2024 est de 66 000 €.

I) Enjeux retenus au titre de l'appel à projet 2024 (statistiques provisoires année 2023)

L'appel à projet 2024 a visé les enjeux qui ont été identifiés dans le DGO 2023-2027 : les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité douce et le risque routier professionnel.

Pourquoi ces enjeux :

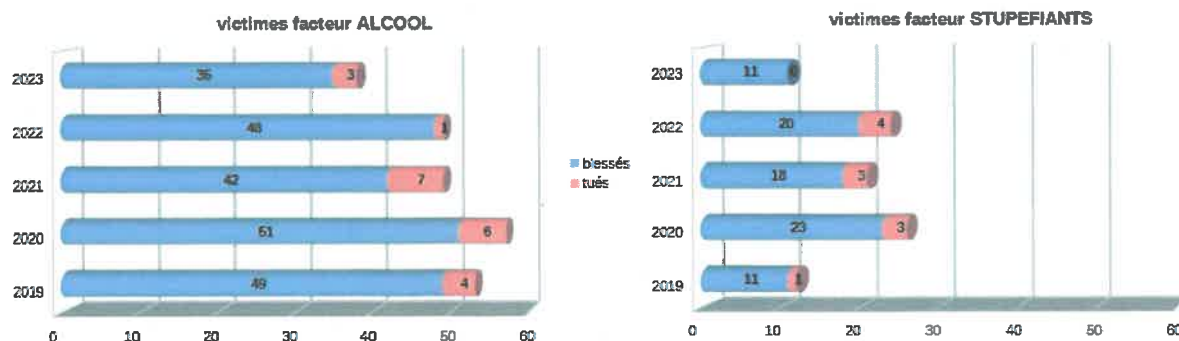
* Victimes (blessées ou tuées) en déplacement domicile-travail ou en déplacement professionnel

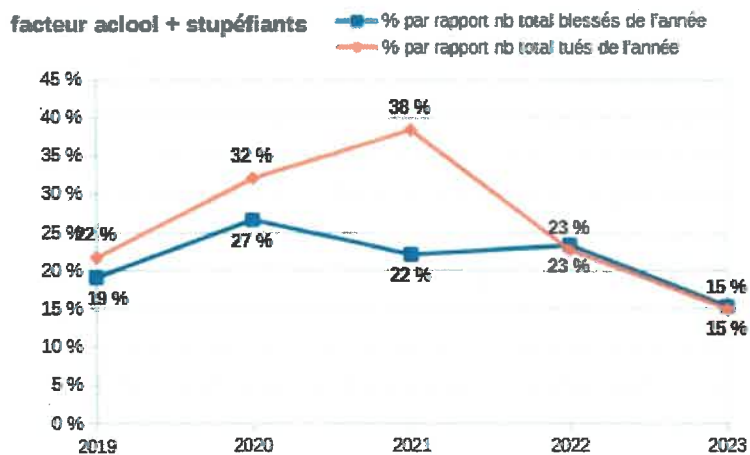


Dans l'Allier, en 2023, 54 personnes ont été blessées ou tuées dans un accident de la route lors d'un déplacement domicile-travail ou un déplacement professionnel (soit 17 % des victimes).

Les deux tués étaient un piéton en trajet professionnel et un cyclomoteur en trajet domicile-travail.

* Victimes (blessées ou tuées) suite à la consommation d'alcool ou l'usage de stupéfiants



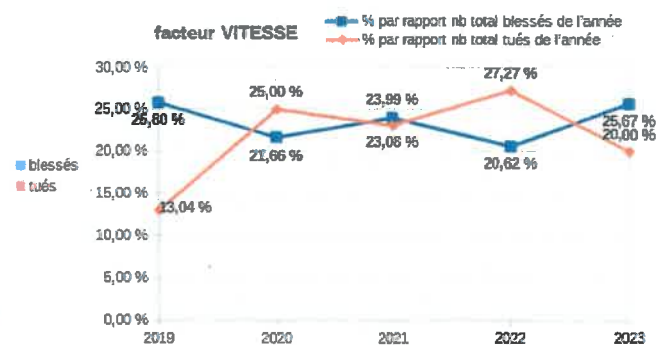
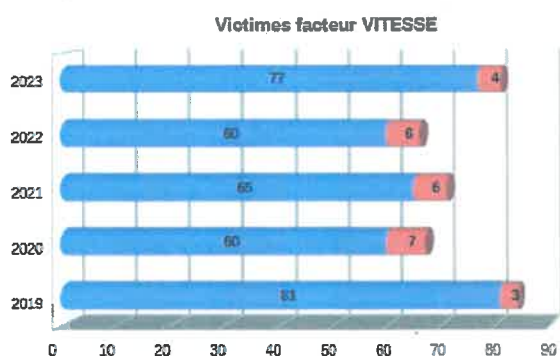


Au cours de l'année 2023, 35 accidents ont eu pour facteur la consommation d'alcool et / ou de stupéfiants, soit 15 % des accidents de l'année.

Ces 35 accidents ont fait 49 victimes sur les routes du département, dont 3 tués, ce qui représente 15 % des victimes et 15 % des tués de l'année.

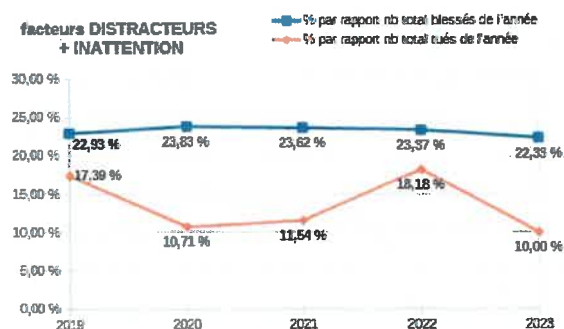
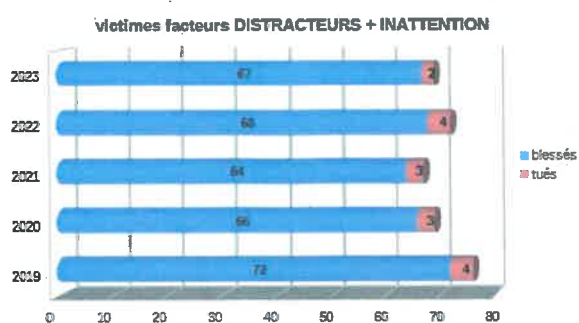
Les données 2023 sont en nette diminution par rapport aux années précédentes.

* Vitesse excessive ou inadaptée



La vitesse excessive ou inadaptée a été le facteur le plus accidentogène en 2023. Ce facteur a été relevé dans 53 accidents qui ont fait 81 victimes dont 4 tués. Comme l'année précédente, c'est le principal facteur des accidents corporels et mortels en 2023.

* Inattention ou distracteurs

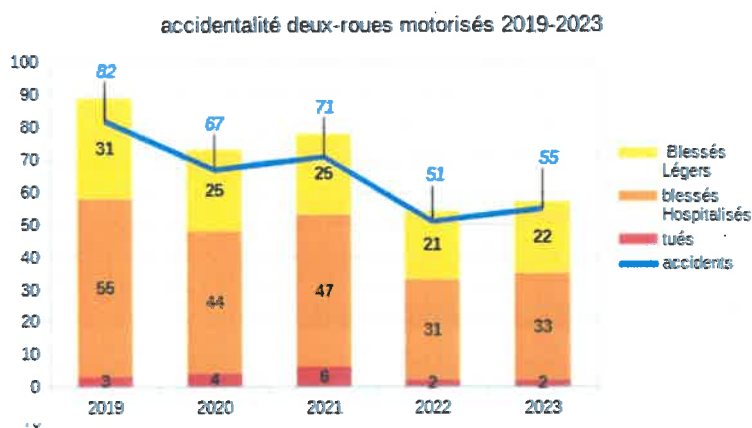
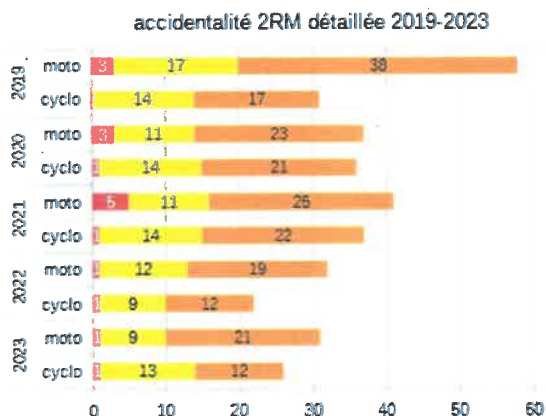


En 2023, 54 accidents ont eu pour facteur l'usage d'un distracteur et/ou l'inattention, soit 23 % des accidents de l'année (l'usage d'un distracteur a été relevé 4 fois au cours de l'année et l'inattention 50 fois).

21,5 % des victimes 2023 ont été blessées ou tuées suite à une inattention ou l'utilisation d'un distracteur. Ce pourcentage est très légèrement inférieur à l'année précédente (- 1,5 point).

L'inattention et/ ou l'usage d'un distracteur sont les principales causes des accidents corporels en 2023.

* Deux-roues motorisé



En 2023, 55 accidents ont impliqué au moins un conducteur de deux-roues motorisé, soit près de 23 % des accidents de l'année. Même si 2023 a connu un très léger rebond de l'accidentalité des deux-roues motorisés (+4 accidents), la tendance à la baisse se confirme au regard des années 2019 à 2021.

Concernant la catégorie de véhicule, on constate que les accidents corporels relevés pour les usagers de motos lourdes sont légèrement supérieurs à ceux des cyclomoteurs.

Deux tués en deux-roues motorisés sont à déplorer sur l'année 2023 (1 conducteur de moto et 1 conducteur de cyclomoteur).

* Mobilité douce

accidentalité 2019-2023 tous modes doux confondus



accidentalité piétons 2019-2023



accidentalité vélo 2019-2023



accidentalité EDPM 2019-2023



En 2023, 42 accidents ont impliqué au moins un usager en mode doux (piéton – Engin de Déplacement Personnel avec ou sans moteur – vélo). Après le pic observé en 2021, la tendance à la baisse et au retour proche des valeurs observées en 2019 et 2020 se confirme.

En 2023, on déplore 46 victimes en mode doux, dont 4 tués (2 piétons et 2 cyclistes). Les victimes recensées en EDPM restent relativement faibles (6 blessés dont 1 hospitalisé en 2023).

II) Projets examinés par le comité de pilotage du 20 mars 2024

34 projets ont été déposés dont 5 sans demande de subvention.

1) Demandes de financement retenues

* Projet n° 1

- Titre : les semaines de la sécurité routière.
- Porté par : Radio Montluçon Bourbonnais.
- Public visé : les 18 ans et +.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 4 214,40 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 3 360 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 560 € TTC.

Commentaire :

* Diffusion de 126 spots radios (spots nationaux et spots locaux faits en 2021 par la coordination) sur deux périodes, l'été et en fin d'année : 1 560 € TTC.

* Diffusion sur 2 semaines de 5 chroniques par semaine sur les thèmes de 2023 : 1 800 € TTC.

La subvention accordée permettra de financer le coût de la diffusion des spots radios.

* Projet n° 2

- Titre : formation trajectoire de sécurité.
- Porté par : le chargé de missions « deux-roues motorisé ».
- Public visé : tous les formateurs, mention « deux-roues motorisé » du département de l'Allier.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 450 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 450 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 450 € TTC.

Commentaire :

L'objectif est d'harmoniser la pratique de la trajectoire dite de sécurité des forces de l'ordre auprès des formateurs/moniteurs « moto » du département afin qu'ils puissent enseigner et donner les meilleures bases aux motocyclistes débutants.

La subvention accordée permettra le financement de l'assurance, des frais d'organisation et l'achat de lots (dont un gilet air-bag) pour les gagnants tirés au sort.

*** Projet n° 3**

- Titre : challenge du bourbonnais - 7^e édition.
- Porté par : le chargé de missions « deux-roues motorisé ».
- Public visé : tout motard + scooter de 50 cm³.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 3 680 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 3 680 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 3 680 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit d'une action de sécurité routière « moto », sous forme de challenge avec classement. 5 épreuves notées : équipement du motard, équipement de la moto, maniabilité dynamique et lente, geste de premiers secours.

L'action est pour tous les conducteurs titulaires du permis AM, A1, A2, A.

La subvention accordée qui permettra d'acheter des lots (blouson, gilet airbag...), de financer l'intervention d'une moto-école et de prendre en charge les assurances.

*** Projet n° 4**

- Titre : sortie vélo en famille.
- Porté par : la mairie de Bellerive-sur-Allier.
- Public visé : famille (enfants et adultes).
- Action nouvelle.

- Coût de l'action : 614 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 614 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 614 € TTC.

Commentaire :

Lors de l'organisation d'une sortie vélo en famille, il s'agira de sensibiliser les participants aux risques des modes de déplacement doux et à la nécessité de voir et d'être vu.

La subvention accordée permettra de financer des brassards fluo qui seront remis à cette occasion.

*** Projet n° 5**

- Titre : mieux vaut prévenir que secourir.
- Porté par : l'UNASS Allier.

- Public visé : participants et public lors d'évènements sportifs, culturels, festifs ou autres animations et forums.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 1 668,42 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 668,42 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 668,42 € TTC.

Commentaire :

L'UNASS Allier souhaite pouvoir proposer gratuitement des tests de détection des drogues/stupéfiants aux participants et au public lors des évènements sportifs, culturels, festifs ou autres animations organisées dans le département de l'Allier, pour lesquels l'UNASS Allier est en charge du dispositif de secours, ou pendant les forums auxquels l'association participe, pour une sensibilisation aux dangers de la conduite sous l'emprise de drogues/stupéfiants.

La subvention accordée permettra le financement de 100 tests salivaires multi-drogues.

*** Projet n° 6**

- Titre : bienvenue à Safety Road, le village de la sécurité routière.
- Porté par : l'espace Montluçon jeunesse/mairie de Montluçon.
- Public visé : les jeunes de 14 à 20 ans, les jeunes utilisateurs de deux-roues et de trottinettes et les jeunes consommateurs de drogue et d'alcool.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 2 943,71 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 893,71 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 807,31 € TTC.

Commentaire :

L'action sera réalisée au lycée Albert Einstein à Montluçon.

Il a été décidé d'organiser celle-ci, suite au constat par les équipes éducatives qu'une partie des élèves était consommatrice régulière d'alcool et de stupéfiants.

Dans la mesure où le lycée propose des formations autour de l'automobile (du CAP au BTS), il a donc été fait le lien entre la conduite des deux-roues motorisés, les voitures et les addictions. Un village de la sécurité routière sera mis en place au sein du lycée.

Il y aura des expositions de panneaux, des stands sensoriels avec lunettes de simulation alcool, voiture tonneau et choc, atelier des gestes qui sauvent, sensibilisation à la quantité d'alcool autorisé en fonction du type consommé.

La subvention demandée permettrait ainsi le financement de 13 lunettes simulation alcool, fatigue et drogues, de 100 balles anti-stress (Drivecase), de 8 heures d'intervention de l'association Addiction France (1 journée) et de 100 gobelets doseurs alcool.

Le comité de pilotage n'a pas souhaité prendre en charge le coût des balles anti stress car cela ne relève pas de la sécurité routière.

*** Projet n° 7**

- Titre : rallye EDSR 03/deux-roues motorisés.
 - Porté par : l'escadron départemental de sécurité routière de l'Allier (EDSR).
 - Public visé : les pilotes civils de motocyclettes de + de 125 cm³.
 - Action reconduite.
-
- Coût de l'action : 3 800 € TTC.
 - Montant de l'aide demandée : 3 800 € TTC.
 - Montant de l'aide accordée : 3 800 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit d'une journée dédiée à la pédagogie et au titre de laquelle s'opère un rapprochement entre les unités motorisées de la gendarmerie de l'Allier et la population motocycliste du département. Cela permet ainsi à l'institution de renseigner les usagers du deux-roues motorisé sur la trajectoire de sécurité, phase d'information et temps d'échange ainsi qu'une réelle pratique sur la route (Allier), en présence des motocyclistes de l'EDSR.

La subvention accordée permettra de financer les lots (gilets airbag, système de communication bluetooth et divers petits accessoires moto) qui seront remis par tirage au sort.

*** Projet n° 8**

- Titre : sensibilisation aux dangers de la consommation d'alcool.
 - Porté par : l'escadron départemental de sécurité routière de l'Allier (EDSR).
 - Public visé : les usagers de la route toutes typologies.
 - Action reconduite.
-
- Coût de l'action : 2 000 € TTC.
 - Montant de l'aide demandée : 2 000 € TTC.
 - Montant de l'aide accordée : 2 000 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit, lors des contrôles routiers, d'associer utilement la prévention et la répression des infractions constatées. Les usagers qui seraient contrôlés avec un faible taux d'alcool (autorisé) ou négatif se verraient ainsi remettre un éthylotest à l'effigie de la préfecture de l'Allier et de l'EDSR/groupement de gendarmerie de l'Allier.

La subvention accordée permettra l'achat d'éthylotests chimiques.

*** Projet n° 9**

- Titre : piste d'éducation routière/sensibilisation des jeunes/stupéfiant-alcool.
- Porté par : la mairie de Montluçon/éducation routière.
- Public visé : les jeunes utilisateurs de différents moyens de transports sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool.
- Action nouvelle.

- Coût de l'action : 634,80 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 634,80 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 634,80 € TTC.

Commentaire :

L'objectif de l'action est de faire prendre conscience aux jeunes des risques de la conduite, quel que soit le moyen de transport (vélo, scooter, trottinette électrique), sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool, ou même en tant que piéton.

La subvention permettra de financer l'achat d'un kit parcours alcool et de 2 paires de lunettes de simulation alcoolémie.

*** Projet n° 10**

- Titre : piste d'éducation routière/demande de matériels.
- Porté par : la mairie de Montluçon/éducation routière.
- Public visé : tout le public de la piste et sur les différentes actions de sécurité routière.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 1 479,60 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 479,60 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 479,60 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit de l'achat de panneaux qui permettront d'étoffer la construction de circuits de signalisation pour leur piste amovible lors de manifestations extérieures à la piste d'éducation routière. Ils viendront également en renfort aux panneaux fixes de la piste routière.

Il s'agit également de l'achat de 30 gilets fluo qui permettront d'équiper tous ceux qui participent aux actions de sensibilisation, en vélo ou trottinette électrique.

La demande a été accordée.

* Projet n° 11

- Titre : piste d'éducation routière/remise de brassards de sécurité.
- Porté par : la mairie de Montluçon/éducation routière.
- Public visé : tous les élèves de CM2 (environ 700).
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 1 050 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 050 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 050 € TTC.

Commentaire :

Lors de la 3^e et dernière séance de sécurité routière sur la piste, les élèves de CM2 passent leur attestation de première éducation à la route (APER). Pour finaliser la séance et leur faire prendre conscience de l'enjeu de leur sécurité et du respect du Code de la route, les moniteurs de la piste leur remettent un diplôme de réussite créé et établi par la ville de Montluçon. Afin qu'ils prennent l'habitude de se rendre encore plus visibles et d'être sécurisés lors de leurs prochains déplacements, un brassard réfléchissant leur sera remis.

La subvention accordée permettra l'achat de 700 brassards.

* Projet n° 12

- Titre : opération « anti-cartons », prévention des accidents de la circulation auprès des jeunes du département de l'Allier.
- Porté par : l'association avenir santé Auvergne.
- Public visé : les jeunes 15-25 ans en milieux festifs et sur les réseaux sociaux, les organisateurs de rassemblements festifs (associations, festivals...).
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 8 248,69 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 3 026,40 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 2 426,40 € TTC.

Commentaire :

L'association propose de répondre aux sollicitations des organisateurs d'évènements du département en intervenant sur des lieux où les jeunes sont présents (soirées étudiantes, festivals, établissements d'enseignement supérieur). Des actions de prévention des accidents de la circulation seront mises en place en agissant sur l'une des principales causes, les consommations de substances psychoactives (alcool, stupéfiants)

La subvention demandée permettrait ainsi de financer des éthylotests 0,5 et 0,2 g/litre, des réglettes alcoolémie, des gobelets préventifs et réutilisables, des cartes préventives ainsi que deux campagnes de prévention sur les réseaux sociaux.

Le comité de pilotage a décidé de ne pas prendre en compte les posts sur les réseaux sociaux.

*** Projet n° 13**

- Titre : sensibilisation au risque de l'usage de substances psychotropes, drogues, alcool et autres produits stupéfiants.
 - Porté par : le SICTOM nord Allier.
 - Public visé : les chauffeurs et toutes personnes salariées effectuant une tâche potentiellement dangereuse.
 - Action nouvelle.
-
- Coût de l'action : 1 450 € TTC.
 - Montant de l'aide demandée : 725 € TTC.
 - Montant de l'aide accordée : 725 € TTC.

Commentaire :

Depuis deux ans, les responsables du SICTOM nord Allier ont constaté une augmentation significative de la sinistralité et des accidents du travail. Les principaux enjeux identifiés sont les conduites à risque (alcools, stupéfiants, vitesse, non respect des priorités) mais aussi les risques encourus par les ripeurs qui travaillent directement sur la voie publique, sans protection mais aussi par l'utilisation de plusieurs types de camions benne.

L'objectif de cette action consiste à sensibiliser les chauffeurs et personnels effectuant des tâches potentiellement dangereuses sur les risques liés à la consommation de substances psychotropes (drogues et alcool).

Il s'agit de leur faire comprendre les effets et risques des produits psychoactifs en contexte de travail, d'identifier et d'appréhender les enjeux et risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel, de repérer les moyens de prévention à leur disposition ainsi que les possibilités de suivi, les structures d'écoute et les aides existantes, de dialoguer avec un collègue qui n'est pas en mesure de prendre son poste de travail, de distinguer et d'identifier les règles applicables dans l'entreprise, d'adapter ses pratiques et ses comportements pour prévenir les risques et réduire les dommages.

La subvention accordée permettra de financer pour partie l'intervention d'Addictions France (deux demi-journées), le SICTOM prenant en charge l'autre partie.

* Projet n° 14

- Titre : sensibilisation à la sécurité routière avec des experts professionnels de la formation à la conduite.
- Porté par : le SICTOM nord Allier.
- Public visé : les chauffeurs, ripeurs, gardiens de déchetterie, mécaniciens et agents de maintenance.
- Action nouvelle.

- Coût de l'action : 15 936 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 5 256 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 5 256 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit d'organiser une formation de sensibilisation à la sécurité routière afin d'éviter les comportements dangereux, diminuer le nombre d'accidents par l'amélioration de la qualité de conduite des conducteurs de véhicules poids-lourds, prendre en compte les caractéristiques spécifiques des véhicules de transport lors des manœuvres à l'aide d'un simulateur, prendre en compte l'influence de la vitesse sur la distance de freinage ainsi que l'influence de l'hypovigilance sur le temps de réaction, mettre en application les principes de base de l'écoconduite avec des véhicules de transport, adapter sa conduite en fonction des conditions climatiques et en fonction de la luminosité.

La subvention accordée permettra de financer l'intervention de l'AFTRAL (formation continue en entreprises en transport, logistique et sécurité) :

Module 1 : conduite préventive sur site SICTOM, durée 7H.

Module 2 : sensibilisation à la sécurité routière sur site SICTOM, durée 14H.

Module 3 : perfectionnement à la conduite d'un véhicule à l'aide d'un simulateur sur site AFTRAL, durée 7H.

*** Projet n° 15**

- Titre : sensibiliser sur les conduites à risques avec l'intervention d'Addictions France 03 pour les jeunes de 16-20 ans.
- Porté par : la ville d'Yzeure.
- Public visé : les jeunes de 16-20 ans faisant partie d'une association sportive yzeurienne.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 240 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 240 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 240 € TTC.

Commentaire :

Cette action a pour but de sensibiliser les jeunes sur les différentes conduites à risque (sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants et l'utilisation du téléphone portable au volant).

La subvention accordée permettra de financer l'intervention de l'association Addictions France sur les conduites addictives.

*** Projet n° 16**

- Titre : sensibiliser sur les conduites à risques avec des ateliers de la sécurité routière pour les personnes seniors et accompagnants des jeunes sportifs.
- Porté par : la ville d'Yzeure.
- Public visé : toute personne senior et accompagnants des jeunes sportifs faisant partie d'associations yzeuriennes.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 1 956 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 956 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 956 € TTC.

Commentaire :

La subvention accordée permettra l'achat de 220 éthylotests en plastique avec marquage.

*** Projet n° 17**

- Titre : sensibiliser au risque professionnel les agents de la collectivité territoriale avec des ateliers de la gendarmerie nationale et des pompiers de Moulins.
- Porté par : ville d'Yzeure.
- Public visé : tout conducteur de la collectivité territoriale.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 2 088 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 2 088 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 2 088 € TTC.

Commentaire :

Le but de cette action est de faire prendre conscience du risque routier professionnel aux agents de la ville d'Yzeure durant leur mission journalière afin de limiter les risques et d'acquiescer les bonnes pratiques de la conduite

La subvention accordée permettra l'achat de 500 brassards réfléchissants, de 1 000 porte-clés réfléchissants et 400 lampes led réfléchissantes.

*** Projet n° 18**

- Titre : promouvoir les déplacements de mobilité dite douce en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires yzeuriennes .
- Porté par : la ville d'Yzeure.
- Public visé : tout élève de grande section maternelle et du CP au CE2 des écoles yzeuriennes.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 1 516,80 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 516,80 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 516,80 € TTC.

Commentaire :

Le but de cette action est d'apprendre les bons réflexes aux élèves de grande section de maternelle et du CP au CE2 dans les déplacements à pied, pour préserver leur sécurité.

La subvention accordée permettra l'achat de 400 chasubles réfléchissantes.

*** Projet n° 19**

- Titre : être bien vus à deux roues.
- Porté par : la ville de Vichy.
- Public visé : tout public circulant à deux-roues en particulier les chauffeurs de plateforme de livraison et les engins de déplacement personnel motorisés (souvent jeunes).
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 2 292 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 2 292 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 2 292 € TTC.

Commentaire :

L'action est destinée au public circulant à deux-roues incluant cette année les chauffeurs de plateforme de livraison et les engins de déplacement personnel motorisés.

L'objectif est d'éviter tout accident sur la voie publique lié à des défauts de visibilité.

La subvention accordée permettra l'achat de 400 lampes réfléchissantes, de 200 lampes led vélo, de 2 maxi flare (système de balisage/signalisation à led au sol pour sécuriser les zones de travail).

*** Projet n° 20**

- Titre : actions d'éducation à la maîtrise des deux-roues.
- Porté par : la ville de Vichy.
- Public visé : jeune public de Vichy.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 2 086, 80 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 2 086,80 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 2086 ,80 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit de l'acquisition pour cette action, de matériel complémentaire à la piste cyclable mobile nécessaire pour le bon déroulement des séances d'éducation organisées par la police municipale dans les écoles de la ville de Vichy.

Ce matériel complémentaire est nécessaire pour l'acquisition et la maîtrise de la conduite du vélo, mais aussi pour parfaire la connaissance des règles du Code de la route et sensibiliser le jeune public à l'intérêt d'être bien vu sur la voie publique.

La subvention accordée permettra l'achat de 400 lampes réfléchissantes, de 200 lampes de vélo et d'un jeu de 10 panneaux sur socle caoutchouc.

*** Projet n° 21**

- Titre : la conduite de véhicule et les perturbateurs au volant.
- Porté par : la commune de Villebret.
- Public visé : les seniors en priorité.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 2 130 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 2 130 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 2 130 € TTC.

Commentaire :

L'objectif est d'évaluer les carences des conducteurs seniors en termes de Code de la route, de conduite de véhicule terrestre à moteur ainsi que de les sensibiliser aux dangers des perturbateurs de la conduite.

La subvention accordée permettra de payer l'intervention de l'auto école :

Théorie : cours de Code pour 20 personnes avec les thèmes de l'alcool, distance de freinage, temps de réaction et les points concernant les infractions,

Pratique : audit de conduite sur les thèmes des ronds-points, autoroute entrée/sortie, conduite en ville et découverte de la conduite sur boîte automatique.

Des IDSR seront mis à disposition pour l'atelier de sensibilisation aux perturbateurs.

* Projet n° 22

- Titre : sensibilisation aux gestes de premiers secours et prévention au Code de la route.
- Porté par : la maison des jeunes et de la culture et le centre social de Montluçon.
- Public visé : les jeunes de quartiers prioritaires, en recherche d'emploi, adultes et jeunes adhérents de la MJC et service jeunesse.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 7 030 € TTC.

- Montant de l'aide demandée : 4 018,60 € TTC.

- Montant de l'aide accordée : 3 100 € TTC.

Commentaire :

L'action consiste à sensibiliser les jeunes aux gestes de 1^{er} secours, à faire de la prévention au Code de la route, à organiser des rencontres et permettre aux jeunes de rencontrer des professionnels liés au projet, à permettre aux jeunes de bénéficier d'un service qui lui assurerait la mobilité suite à l'achat d'un deux roues et de sensibiliser et de préparer le jeune (+ 16 ans) à la vie active en pouvant retranscrire cette expérience (PSC1 et BSR) sur son CV.

Le comité de pilotage a accepté de financer l'intervention de l'auto-école « session 8H sensibilisation 2 roues motorisés » à hauteur de 3 000 € et le forfait internet de l'auto-école C'permis à hauteur de 100 €.

Il a refusé la prise en charge de la formation PSC1 « prévention et secours civique niveau 1 » ainsi que la rémunération des agents de la mairie présents à cette action.

*** Projet n° 23**

- Titre : rouler en vélo, sans difficultés, à l'année !
- Porté par : la structure information jeunesse Vichy communauté.
- Public visé : les jeunes, les étudiants et les familles.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 6 997,20 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 2 997,20 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 997, 93 € TTC.

Commentaire :

L'objectif de cette action est d'inciter le public (famille, jeunes et étudiants) à utiliser le vélo au quotidien pour des déplacements, afin de favoriser la mobilité douce sur l'agglomération, en proposant des ateliers de réparation et d'entretien de son vélo.

Il s'agit de faire prendre conscience que l'utilisation du vélo n'est pas une contrainte et que son entretien peut être facilité grâce l'atelier participatif avec un coût nul.

La demande concerne l'achat de matériels et accessoires pour la réparation et l'entretien des vélos.

Le comité de pilotage a décidé d'accorder la même aide que l'année précédente.

*** Projet n° 24**

- Titre : actions collèges/Actions seniors.
- Porté par : le Conseil départemental de l'Allier.
- Public visé : collégiens de 3^e, seniors, étudiants ou lycéens professionnels, les employés d'entreprises.
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 1 500 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 1 500 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 1 500 € TTC

Commentaire :

Dans le cadre des actions de sensibilisation auprès des collégiens, seniors, étudiants ou lycéens professionnels ainsi que les employés d'entreprise, le Conseil départemental souhaite ajouter un nouvel objectif complémentaire et ainsi accentuer la prévention sur le thème « voir et être vu ».

L'aide accordée permettra l'achat de 1 086 brassards réfléchissants distribués au cours des actions.

* Projet n° 25

- Titre : sensibilisation aux risques routiers dans le département de l'Allier.
 - Porté par : l'association prévention routière.
 - Public visé : personnes de + de 65 ans (seniors), enfants de 3 à 10 ans (petite enfance), tout public (lumière et vision) et élèves de CM2 et accompagnants (challenge départemental).
 - Action reconduite.
-
- Coût de l'action : 39 699 € TTC.
 - Montant de l'aide demandée : 8 000 € TTC.
 - Montant de l'aide accordée : 4 000 € TTC.

Commentaire :

Actions de sensibilisation à destination des seniors : conférences, ateliers interactifs et cycles de formation afin de redonner confiance aux seniors vis-à-vis de leurs déplacements en voiture, à pied ou à vélo et d'évaluer leurs capacités à conduire et leur aptitude à la mobilité.

Action à destination de la petite enfance : animations ludiques permettant d'évoquer l'ensemble des thématiques liées aux déplacements de l'enfant (piéton, passager d'auto, de bus, vélo, transports en commun).

Action lumière et vision : l'importance de bien voir et d'être vu quel que soit son mode de mobilité afin de sensibiliser les usagers aux risques routiers liés à la baisse de la visibilité, d'établir un diagnostic visibilité, de fournir des conseils pratiques personnalisés pour réduire le risque et d'effectuer des rappels sur l'utilisation des feux, la signalisation et la réglementation, les équipements obligatoires et conseillés.

Le challenge départemental d'éducation routière : rassembler autour de la prévention routière afin d'aider les enfants à adopter les bons comportements lorsqu'ils se déplacent à vélo, de promouvoir les déplacements à vélo, de valoriser les liens inter-institutionnels et de profiter de l'occasion pour sensibiliser les accompagnants grâce à des ateliers annexes.

Le comité de pilotage a décidé d'accorder une subvention de 4 000 €, répartie comme suit :

- * Seniors 1500,
- * Petite enfance : 500,
- * Lumière et vision : 500,
- * Challenge : 1500.

*** Projet n° 26**

- Titre : Docteur vélo, médecin de campagne.
- Porté par : l'association vélorution 03.
- Public visé : les élèves de collège, primaire, maternelle, parents, grands-parents, tout public.
- Action nouvelle.

- Coût de l'action : 3 000 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 2 009,16 € TTC.
- Montant de l'aide accordée : 2 009,16 € TTC.

Commentaire :

L'action consiste à aller vers les cyclistes là où ils se trouvent c'est-à-dire dans les villages, sur les places de marché mais aussi et surtout dans les écoles et cela à bord d'un petit camion-atelier et de proposer des remises en état des vélos à tout petit prix, en utilisant des pièces de récupération et des ateliers d'auto-réparation.

A cette occasion, ils envisagent de distribuer gratuitement des gilets réfléchissants et d'équiper les cycles de réflecteurs et d'avertisseur sonore.

Par ailleurs, le porteur de projet a besoin d'un barnum pour abriter les actions du soleil ou intempéries et du matériel de réparation.

La subvention permettra de financer l'achat du barnum, les réflecteurs, les gilets réfléchissants et le matériel de réparation.

*** Projet n° 27**

- Titre : équipements vestimentaires des IDSR.
- Portée par : la coordination départementale de sécurité routière.
- Public visé : IDSR.
- Action nouvelle.

- Coût de l'action : 3 710,40 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 3 710,40 €.
- Montant de l'aide accordée : 3 710,40 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit de pouvoir distinguer les IDSR lors des actions de sécurité routière, principalement, grand public afin que les participants puissent les reconnaître et de donner une belle image des intervenants au service de la préfecture, avec des vêtements fraîchement renouvelés et floqués avec les logos « préfet de l'Allier » et « sécurité routière, vivre ensemble ».

RÉCAPITULATIF DES FINANCEMENTS ACCORDÉS

Total des projets déposés : 29

Total des actions : 34

Coût total des actions proposées : 160 081,50 €

Montant des subventions sollicitées : 70 181,57 €

Nombre de projets retenus : 27

Nombre d'actions retenues : 32

Montant des subventions accordées : 54 776,57 €

Enveloppe coordination (frais de déplacement, interventions en régie...) : 11 223,43 €

2) Demandes de financement non retenues

* Projet n° 1

- Titre : Cap Magellan et la prévention routière.
- Porté par : l'association Cap Magellan.
- Public visé : jeunes fréquentant les fêtes lusophones et les cours de portugais ainsi que les automobilistes lors des départs de vacances.

- Coût de l'action : 25 000 € TTC.

- Montant de l'aide demandée : 2 000 € TTC.

Commentaire

Le dossier indique que l'association souhaite mettre en place des actions de prévention routière auprès des jeunes à la sortie des soirées portugaises et réaliser une campagne d'été destinée aux automobilistes qui se rendent en vacances sur la RCEA, axe largement utilisé par les Portugais (axe vers le Portugal). Pour cette campagne, l'association mettrait en place un stand sur les aires de services de la RCEA partie « Allier ». Cette action est motivée par le nombre important d'accidents mortels sur cet axe et en particulier, celui impliquant 12 portugais décédés en 2016.

Pour réaliser ces actions, l'association demande une aide de 2 000 € sur un coût de 25 000 € afin de financer l'achat d'éthylotests, d'embouts, des gilets de sécurité, l'acheminement de ce matériel aux équipes locales, les supports de communication et la participation aux frais de déplacement des équipes.

Or depuis le 4 novembre 2022, la RCEA a été transformée en autoroute (A79) et est devenue ainsi plus sécurisée.

Par ailleurs, le comité de pilotage a décidé, comme les années précédentes de ne pas accorder d'aide à l'association estimant que le public à sensibiliser est trop ciblé (portugais) alors que la sécurité routière est l'affaire de tous.

*** Projet n° 2**

- Titre : sensibilisation aux nouveaux modes de transports.
- Porté par : USEP Allier.
- Public visé : public scolaire, cycles 2 et 3 (enfants de 6 à 12 ans) et parents, accompagnateurs (sensibilisation à une pratique sportive réalisable dans le cadre familial).
- Action reconduite.

- Coût de l'action : 13 348 € TTC.
- Montant de l'aide demandée : 4 000 € TTC.

Commentaire :

Il s'agit d'organiser des ateliers de pratique autour des nouveaux moyens de déplacement que sont les trottinettes qui nécessitent une vigilance particulière tout en ne négligeant pas l'aspect dépense physique. Plusieurs journées découvertes seront proposées aux enfants soit par le biais de rencontres inter-école soit par la prise en charge d'une seule classe à la fois.

Le comité de pilotage n'a pas souhaité financer ce projet, car les enfants concernés ont entre 6 et 12 ans, donc il ne s'agit pas d'EDPM mais de trottinettes non électriques. De plus USEP reçoit des subventions du ministère de l'Éducation nationale.

3) Projets sans demande de financement proposées dans le cadre de l'appel à projet

*** Projet n° A**

- Titre : sensibilisation des jeunes de la mission locale de Vichy aux perturbateurs sur la route.
- Porté par : la mission locale « espace jeunes » de Vichy.
- Public visé : les jeunes de 16 à 25 ans révolus suivis par la mission locale de Vichy.
- Action nouvelle.

Commentaire :

L'objectif est de sensibiliser les publics (jeunes de 16 à 25 ans révolus suivis par la mission locale de Vichy) sur les risques engendrés sur la route par les pratiques addictives.
Participation d'IDSR.

*** Projet n° B**

- Titre : Initiations-nous aux Gestes Qui Sauvent (IGQS) et sauvons des vies
- Porté par : l'UNASS Allier
- Public visé : participants à des évènements et animations sur le thème de la sécurité routière dans le département de l'Allier
- Action reconduite

Commentaire :

L'objectif de cette action est de former la population aux premiers secours afin de permettre aux témoins d'un accident de la route ou de la voie publique de porter secours aux victimes en attendant l'arrivée des secours.

Ces initiations sont réalisées gratuitement par les services civiques de l'UNASS qui seront adaptables suivant le profil des participants.

Public ciblé : participants à des évènements et animations sur le thème de la sécurité routière

*** Projet n° C**

- Titre : Deux-roues motorisés : 4 opérations locales réparties sur l'année au sein des unités de l'EDSR.
- Portée par : l'escadron départemental de sécurité routière 03.
- Public visé : les pilotes civils de motocyclettes de + de 125 cm³.
- Action reconduite.

Commentaire :

Il s'agit de journées exclusivement dédiées à la pédagogie et au titre de laquelle s'opère un rapprochement entre les unités motorisées de la gendarmerie et la population motocycliste du département. Cette opération permet de renseigner les usagers du deux-roues motorisé sur la trajectoire de sécurité (phase d'information, temps d'échange et pratique sur la route).

*** Projet n° D**

- Titre : action de sensibilisation à la sécurité routière auprès des agents du conseil départemental de l'Allier.
- Portée par : conseil départemental de l'Allier.
- Public visé : les agents du conseil départemental.
- Action reconduite.

Commentaire :

Il s'agit d'une sensibilisation auprès des agents de la collectivité aux risques routiers et aux dernières évolutions du Code de la route, en leur faisant passer un examen blanc avec une auto-école en partenariat. Il y aura également une sensibilisation aux addictions, notamment alcool et stupéfiant avec distribution d'éthylotests ainsi qu'une vérification de la vision des conducteurs et des éclairages de leurs véhicules, en partenariat avec une assurance.

*** Projet n° E**

- Titre : actions collège.
- Portée par : conseil départemental Allier-coordination sécurité routière Allier-association addictions France.
- Public visé : collégiens classes de 3^e.
- Action reconduite.

Commentaire :

Au travers d'une dizaine d'actions dans les collèges de l'Allier, Il s'agit de sensibiliser un grand nombre de collégiens aux risques routiers.

3 ateliers sont proposés à destination des élèves de 3^e :

- réaction/anticipation par le Conseil départemental avec un simulateur 4 roues),
- module « partage de la route » par la coordination départementale de sécurité routière,
- risques routiers engendrés par la consommation d'alcool ou de stupéfiant par l'association Addiction France.

RÉPARTITION PAR ENJEU DES ACTIONS AVEC ET SANS FINANCEMENT

Enjeu	Nombre actions
2 roues motorisés	4
Conduites à risques : alcool, stupéfiants, addictions	4
Conduites à risques : vitesse	0
Conduites à risques : distracteurs	0
Mobilités douces : piétons, cyclistes, EDPM	4
Risque routier professionnel	5
Jeunes	13
Seniors	4
Autres	3
TOTAL	37

